

Notice anecdotique et généalogique sur Antoine Laurent Lavoisier

1794-1994


**BICENTENAIRE
LAVOISIER**

Alain Delacroix* docteur ès sciences physiques, professeur des universités
Catherine Porte* docteur ès sciences physiques, ingénieur au CNAM

Si Lavoisier fut vilipendé, en son temps, par quelques uns et, en particulier, par son vieil ennemi, Marat ¹, qui écrivait dans son pamphlet de 1791, les *Charlatans modernes* : « Il fallait placer à la tête Lavoisier, le père putatif de toutes les découvertes qui font du bruit. Comme il n'a point d'idées en propre, il s'arrange de celles des autres : mais ne sachant presque jamais les apprécier, il les abandonne avec autant de légèreté qu'il les a prises, et il change de système comme de souliers [...] Il y a quelque temps que d'après Cavendish, il trouva le précieux secret de faire de l'eau avec de l'eau [...]. Si tu me demandes ce qu'il a fait, je te répondrai qu'il s'est procuré cent mille livres de rentes qu'il a donné le projet de faire de Paris une vaste prison et qu'il a changé le terme d'acide en celui d'oxygène, le terme de phlogistique en celui d'azote, le terme marin en celui de muriatique, le terme nitreux en ceux de nitrique et nitraque. Voilà ses titres à l'immortalité. Fier de ses hauts faits, il s'endort maintenant sur

ses lauriers » ² il fut encensé par beaucoup d'autres, dont Berthelot ³ qui le décrivait ainsi : « [...] fondateur de la chimie moderne, Lavoisier, l'un des plus grands génies dont s'honore l'humanité », ou encore par le chimiste Wurtz ⁴ qui écrivait à la première page de son dictionnaire : « La Chimie est une science française. Elle fut constituée par Lavoisier, d'immortelle mémoire » ⁵. Un hommage lui a été rendu par Engel qui, dans sa préface de 1885 au *Capital*, s'est servi de Lavoisier comme référence pour présenter l'œuvre de Marx : « Marx est à ses prédécesseurs quant à la théorie de la plus-value ce que Lavoisier est à Priestley et à Scheele [...]. Lavoisier reste celui qui a découvert l'oxygène par rapport aux deux autres qui l'ont simplement produit, sans même avoir l'idée de ce qu'ils avaient produit ».

En dehors de son génie qui lui fut bien sûr personnel, le mode de vie et les comportements de Lavoisier ont été très liés à la présence à ses côtés d'une famille unie et fortunée. Choyé par ses parents puis, après la perte de sa mère, par sa tante Punctis, il bénéficia toute sa vie d'un remarquable environnement familial.

Lavoisier naît, à Paris, le 26 août

1743, dans la maison de ses parents, située dans le cul-de-sac Pecquay qui s'ouvrait sur la rue des Blancs Manteaux. Il est baptisé le jour même en l'église Saint Merry à Paris. La marraine est sa grand-mère maternelle, Madame Punctis, le parrain, son grand'oncle Laurent Waroquier, prêtre, procureur et receveur du collège de Beauvais. Il est âgé de deux ans quand naît sa sœur, Marie Marguerite Émilie. Il n'a que cinq ans lorsqu'il perd sa mère. Jean-Antoine Lavoisier abandonne alors sa maison et va habiter chez sa belle-mère qui vient de perdre son mari. Madame Punctis demeurait alors rue du Four Saint Eustache ⁶ avec sa seconde fille, Mademoiselle Constance Punctis. Cette dernière se consacre, dès lors, entièrement à la tâche d'élever ses neveux.

En 1754, son grand-père maternel, Christophe Frère laisse en mourant une fortune de 137 000 livres qui, partagée entre trois héritiers, permet au jeune Lavoisier d'être envoyé au collège Mazarin où il fait de brillantes études. En 1760, sa jeune sœur meurt à peine âgée de quinze ans. Dès lors, trois personnes se consacrent entièrement à Lavoisier : son père, sa tante et sa grand-mère.

Témoignage de cette affection, les lettres échangées durant son voyage en 1767 dans les Vosges avec le minéralogiste Guettard ⁷; sa tante lui écrit « Notre crainte est que tu ne reçoives pas toutes les lettres que nous t'écrivons et ton père propose, si tu juges convenable, pour qu'on y fasse plus attention à la poste, de mettre : A M.

* Chaire de chimie industrielle, Conservatoire National des Arts et Métiers, 292, rue Saint-Martin, 75141 Paris Cedex 03. Tél : (1) 40.27.23.93.- Fax : 42.71.93.29

Lavoisier, envoyé par le roi dans les Vosges. *Nous espérons aujourd'hui recevoir de tes nouvelles ; il nous en faut souvent pour soutenir ton absence. Nous attendons le facteur comme le Messie. [...] Porte-toi bien, mon cher enfant, ménage-toi bien, pense un peu à moi seulement pour te conserver, et crois à la tendresse sincère de ta meilleure amie*» ou encore : *«une lettre n'est pas encore arrivée que nous attendons déjà la suivante*». Son père est tout aussi attentif et avide de nouvelles : *«Faites en sorte de nous donner plus souvent de vos nouvelles, un mot de votre main qui annonce que vous êtes en bonne santé, la date du jour et le lieu où vous écrivez. Nous n'en voulons pas davantage. Vous savez combien nous vous aimons et par conséquent combien nous sommes inquiets quand nous sommes plusieurs jours sans recevoir de vos nouvelles* »⁸.

Nouveau témoignage de la sollicitude paternelle : la recherche d'une charge qui puisse conférer à son fils les privilèges de l'anoblissement. Jean Antoine Lavoisier acquiert ainsi l'un des offices les plus recherchés de l'époque celui de *conseiller-secrétaire du roi, maison, finances et couronne de France*, qui, avec le titre d'écuyer, transmettait la noblesse héréditaire ; son nom s'enrichit alors de la particule « de ». Les armoiries des Lavoisier se blasonnèrent ainsi : d'azur au chevron d'argent chargé d'hermine, accompagné en tête de deux étoiles d'argent en pointe d'un lion passant de même supporté de deux lions au naturel timbré d'une couronne de comte (cf. le tableau généalogique de M. et Mme Lavoisier).

Son élection à l'Académie des sciences, le 18 mai 1768, semble réjouir toute la famille puisqu'un cousin éloigné habitant Limoges, Charles Alexandre Augez de la Voye, mousquetaire de la garde, le félicite en ces termes : *«Je m'attendais bien, mon cher ami, de voir couronnés un jour vos travaux littéraires par une place à l'Académie, mais je ne m'attendais pas que ce serait si tôt ; en vérité, mon cher, les jeunes gens ne voudront plus vous reconnaître pour leur confrère, vous gâtez le métier ! Quoi ! à l'âge où les autres ne connaissent que le plaisir, la frivolité et la dissipation, vous travaillez assez sérieusement pour être*

reçu membre de l'Académie des sciences de Paris ! »

Le 15 septembre 1775 meurt Jean Antoine Lavoisier, victime d'une crise d'apoplexie dans sa maison de campagne du Bourget. Antoine Laurent Lavoisier est très touché de la mort de ce père auquel il est très attaché, comme il l'écrit à l'une de ses tantes le 24 septembre 1775 :

«Vous devez juger en conséquence, combien cette séparation a été cruelle. Comme il n'a fait que du bien et qu'il n'a jamais fait de mal à personne, il jouit sans doute de la récompense des justes, et j'espère que son esprit de droiture, d'équité et d'intégrité me servira de guide après sa mort, comme il m'a servi d'exemple et de modèle pendant sa vie ». A l'un de ses confrères de l'Académie, Monsieur de Tressan, il écrit deux jours plus tard le 26 septembre : *«C'est moins la perte d'un père que j'ai à regretter dans ce moment que celle du meilleur de mes amis. L'union, la tendresse, la confiance réciproque qui régnaient entre mon père et moi depuis ma plus tendre enfance avaient fait jusqu'à ce moment le bonheur de mes jours* »⁹.

Sa tante meurt peu après, en juillet 1781.

Suite aux décès de sa mère puis de sa sœur, il reste le seul descendant direct de la branche Lavoisier. Ceci le fait hériter de sa grand-mère, de sa grand-tante, Madame Lalaure, de sa tante et de son père.

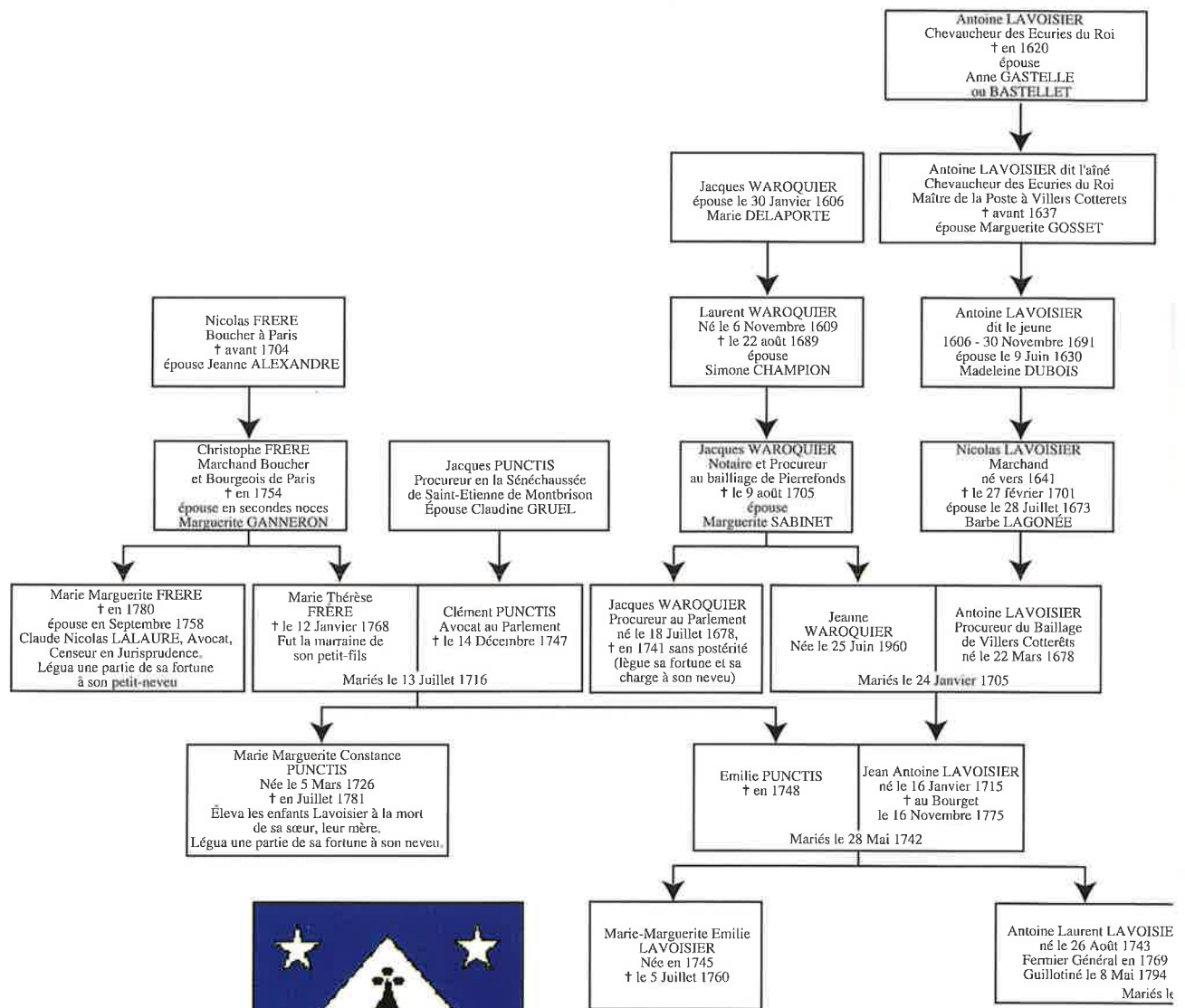
La fortune initiale de Lavoisier est le fruit d'une ascension sociale qui débuta à partir d'un postillon «chevaucheur des écuries du roi» († en 1620). On note, ensuite, un maître de poste († en 1637), propriétaire d'une hôtellerie, puis un huissier († en 1691) qui acquit un certain nombre de biens immobiliers. Son descendant direct, procureur au bailliage de Villers-Cotterêts épousa une fille de notaire, riche héritière. Leur fils, Jean-Antoine († en 1775), avocat, fut protégé par son oncle maternel qui lui céda sa charge de procureur au parlement de Paris. Il épousa la fille d'un avocat parisien. Enfin, comme on l'a vu, Jean Antoine acquit l'office de conseiller secrétaire du Roi maison et couronne de France qui transmettait la noblesse héréditaire avec le titre d'écuyer.

Lavoisier épousa la fille d'un fermier général, Jacques Paulze, dont la femme¹⁰, Claudine Thoyonet de Bigny, avait pour oncle l'abbé Terray¹¹, ministre des Finances quelque peu discuté du roi Louis XV. Cet oncle despotique, tombé sous le charme de la baronne de la Garde, avait entrepris de marier sa petite nièce avec le frère de la baronne, le comte d'Amerval. Jacques Paulze risqua sa carrière en refusant ce projet matrimonial peu intéressant : *«Lorsque vous m'avez parlé, mon cher Oncle, du mariage de ma fille, je n'ai regardé ce projet que comme fort éloigné et j'ai dû penser qu'il serait assorti par l'âge, le caractère, la fortune et les autres convenances : je ne trouve aucun de ces avantages. Monsieur d'Amerval a cinquante ans, ma fille n'en a que treize ; il n'a pas mille cinq cents francs de rente, et ma fille, sans être riche, dès ce moment peut en apporter le double à son mari ; son caractère ne vous est pas connu mais il ne peut convenir à ma fille, ni à vous, ni à moi ; j'ai encore là-dessus des renseignements certains. Ma fille a pour lui une aversion décidée ; je ne lui ferai certainement pas violence*». Pour éviter d'avoir à refuser un nouveau prétendant indésirable, il la maria avec son collaborateur, Lavoisier. Madame Caze, nièce de l'abbé Terray félicite Paulze en ces termes : *«Quel bonheur pour ma nièce d'avoir échappé au danger qui l'a environnée et d'être aujourd'hui au moment d'un établissement où elle trouve avec vous tous les avantages et les augures du plus parfait bonheur. Elle est si formée, si raisonnable, que je ne doute point qu'elle ne fasse le bonheur de son mari* »¹². Le «danger» semble avoir été bien réel puisque le sieur d'Amerval est décrit comme *«fol, agreste et dur, une espèce d'ogre*». L'abbé Terray, grâce à l'intervention d'amis, ne lui en garda pas longtemps rancune et fut témoin de la mariée, la jeune Marie-Anne Pierrette, avec son frère Terray de Rozières. Ce dernier prêta son hôtel pour la circonstance.

Le 4 décembre 1771, l'hôtel d'Aumont connut une des plus brillantes soirées de toutes celles de son existence. Des dames de la Cour, des financiers, des ministres, des académiciens y vinrent en foule assister à

Tableau généalogique de Antoine Laurent Lavoisier

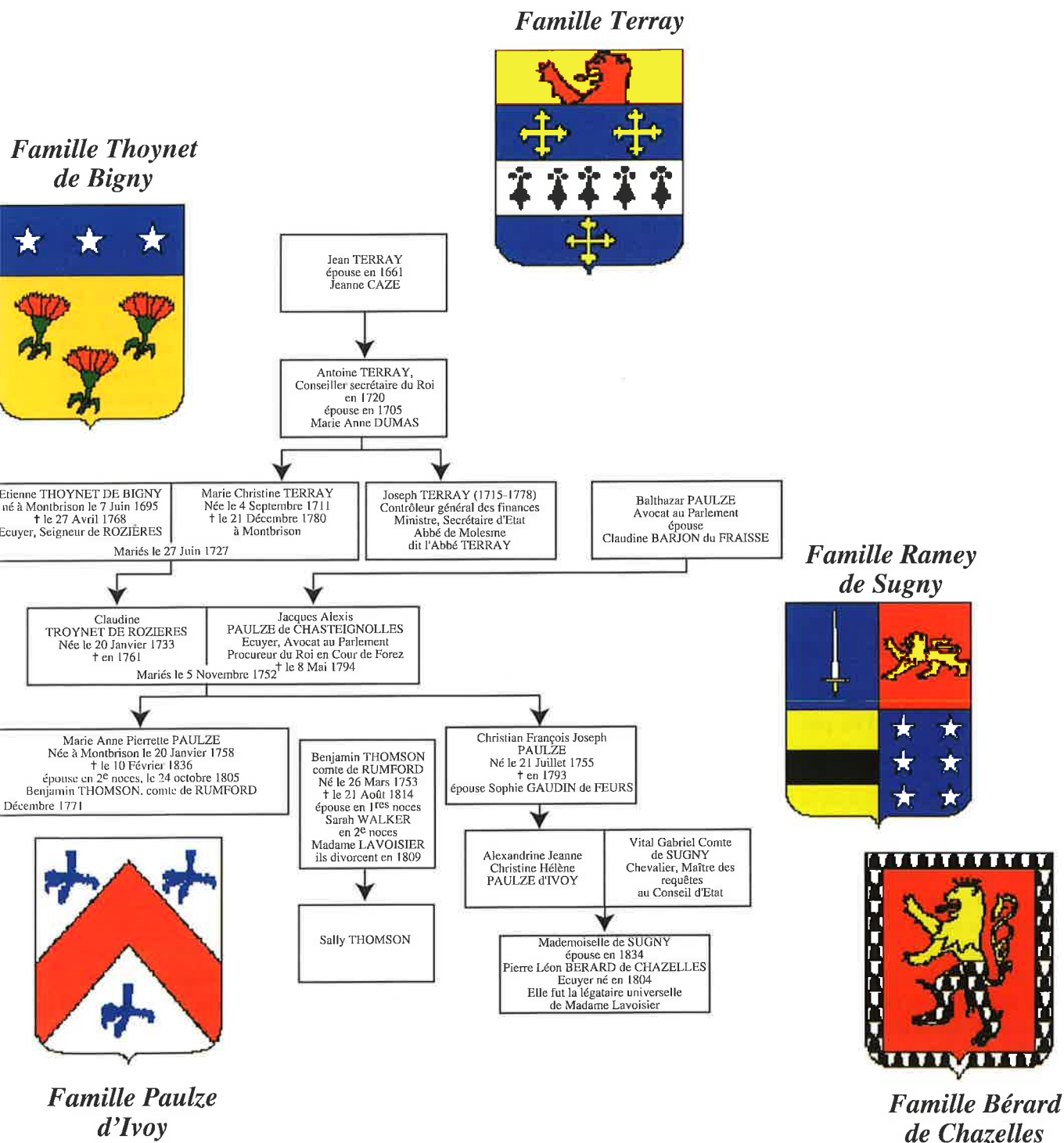
établi par Alain Delacroix



Famille Lavoisier

Portrait de Marie-Anne Pierrette Lavoisier, née Paulze

par Catherine Porte



la signature du contrat de mariage de Lavoisier¹³. Ce contrat fut passé par Maître Duclos-Dufresnoy, notaire de l'abbé Terray. Lavoisier était alors âgé de 28 ans, sa fiancée n'en avait que quatorze. La signature eut donc lieu dans l'hôtel d'Aumont, propriété de Terray de Rozières, en présence de nombreux témoins, Mademoiselle Punctis, ni Madame Lalaure, sa grand-tante, n'ont été mentionnées par le notaire dans la liste des témoins¹⁴ mais Mademoiselle Punctis réclama, en tant que donataire, de signer le contrat avant tous les témoins, quelque haut placés fussent-ils. Elle apposa donc sa signature juste après les époux et leurs pères.

Mademoiselle Paulze recevait en dot 80 000 livres, dont 21 000 étaient payées comptant.

Antoine Laurent Lavoisier possédait 170 000 livres, son père lui donnait en le mariant 250 000 livres en avance d'hoiries.

Le mariage religieux fut célébré le 16 décembre 1771 et, selon les vœux de l'abbé Terray, dans la chapelle de son hôtel, l'hôtel du contrôle général des Finances, rue Neuve des Petits Champs, par Jean Marduel, docteur en Sorbonne et curé de la paroisse Saint Roch.

Les jeunes mariés vinrent habiter, rue Neuve des Bons Enfants, une maison achetée par Jean Antoine Lavoisier et qu'ils occupèrent jusqu'en 1775 où ils habitèrent à l'Arsenal, lorsque Lavoisier fut nommé régisseur des Poudres. Mademoiselle Punctis demeura avec eux jusqu'à sa mort.

Après leur mariage, sa femme fut une excellente collaboratrice. Elle prit des leçons de latin avec son frère Balthazard «*Quand reviens-tu ?*», lui écrivait-elle en 1777, «*Le Latin a besoin que tu sois ici ; viens t'ennuyer à me faire décliner et conjuguer pour me faire plaisir et me rendre digne de mon mari et de tes soins* ». Elle apprit aussi l'anglais, et le dessin avec David. Elle put ainsi aider son mari en lui traduisant des mémoires de chimie et en dessinant les montages ; c'est elle qui dessina et grava les planches du *Traité de Chimie*. Elle s'intéressa à ses travaux, comme le montre cette lettre d'Arthur Young en 1787 : «*Madame Lavoisier, une personne pleine d'animation, de sens et de savoir, nous avait préparé un déjeuner anglais au thé et*

au café ; mais la meilleure partie de son repas, c'était sans contredit, sa conversation, soit sur l'Essai sur le phlogistique de Monsieur Kirwan qu'elle est en train de traduire, soit sur d'autres sujets qu'une femme de sens travaillant dans le laboratoire de son mari sait si bien rendre intéressants ». Elle avait une grande admiration pour son génial mari dont elle parle en ces termes : «*cet homme d'un esprit si juste, d'un talent si pur, d'un génie si élevé*»¹⁵.

Ils n'eurent pas d'enfant. «*Comme elle me*¹⁶ *disait qu'elle n'avait pas d'enfant, et que je la traitais de paresseuse, elle me répondit seulement qu'elle n'avait pas eu de chance* »¹⁷. Cette réponse ambiguë peut laisser libre cours à toutes les suppositions.

Il semble que Madame Lavoisier ait eut, pendant une brève période, une liaison avec Samuel Du Pont de Nemours très lié avec Lavoisier, cela n'altéra pas leur amitié. Après la mort de ce dernier, Du Pont de Nemours lui rendit hommage dans *La Philosophie de l'Univers*, en ces termes : «*[...] Il a vu ce citoyen vertueux, l'un des hommes les plus éclairés, les plus doux, les plus sages qui aient existé, l'un de ceux qui a le plus constamment, le plus efficacement servi la nation et le genre humain et qui s'en préoccupait encore dans ses derniers moments, périr de la manière la plus injuste, la plus tyrannique, la plus cruelle. Il ne cessera jamais de le pleurer. C'était un savant de premier ordre [...] Sa femme, aujourd'hui la plus malheureuse des femmes, était le digne compagnon, l'utile coopérateur de tous ses travaux* ».

Cette liaison se transforma de la part de Du Pont de Nemours en un dévouement indéfectible qui s'est manifesté notamment au moment de l'incarcération de Madame Lavoisier en juillet 1793. Il quitte la France le 1^{er} octobre 1799 et lui adressa ce témoignage de sa flamme : «*Il faut bien vous aimer d'amour avec une nuance ou avec l'autre. J'ai l'expérience que vous n'êtes pas propre à l'amitié. Où cesse votre tendresse, tout cesse. Vous devenez froide, dure, querelleuse et c'est l'expression désobligeante qui arrive d'elle-même sur vos lèvres*» (Rumford en fera la douloureuse expérience) [...].

Pourquoi donc vous aimais-je ? Pourquoi votre image me poursuit-elle ? Pourquoi achèterais-je à tout prix le bonheur de n'avoir pas cessé de vous plaire ? C'est que vous avez beaucoup de raison, d'esprit et de lumières, c'est qu'en causant avec vous on confère véritablement avec une intelligence ; c'est que vous êtes fort belle, et d'un genre de beauté qui a sur moi un très grand pouvoir ; c'est que j'ai longtemps cru que vous m'aimiez de préférence à tous les autres et que je n'imaginais pas comment un tel sentiment peut être entièrement détruit, quelques preuves que vous m'en ayez données ; c'est que je vous dois les plus doux moments de ma vie, et qu'à cause qu'on est devenu excessivement malheureux, il ne faut pas que cela rende du tout ingrat »¹⁸.

Il semble qu'il se soit instauré entre Lavoisier et sa femme une relation profondément amicale voire paternelle. En prison, il paraît se soucier plus de son sort à elle que du sien : «*tu te donnes ma bonne amie, bien de la peine, bien de la fatigue de corps et d'esprit, et moi je ne puis la partager. Prends garde que ta santé ne s'altère, ce serait le plus grand des malheurs. Ma carrière est avancée, j'ai joui d'une existence heureuse depuis que je me connais, tu y as contribué et tu y contribues tous les jours par les marques d'attachement que tu me donnes ; enfin je laisserai toujours après moi des souvenirs d'estime et de considération. Ainsi, ma tâche est remplie, mais toi qui as encore droit d'espérer une longue carrière, ne la prodigue pas. J'ai cru m'apercevoir que tu étais triste, pourquoi le serais-tu, puisque je suis résigné à tout et que je regarderai comme gagné tout ce que je ne perdrai pas. D'ailleurs nous ne sommes pas sans espérance de nous rejoindre et, en attendant, tes visites me font encore passer de doux instants*»¹⁹.

Lors de son remariage avec le comte de Rumford, le 24 octobre 1805, soit après neuf ans de veuvage, elle fit preuve de son attachement à Lavoisier en exigeant comme condition au mariage, de porter le nom de son premier époux et donc de s'appeler Madame Lavoisier de Rumford. Elle écrivit à ce sujet à une amie : «*J'ai regardé comme un devoir, comme une religion de ne point quitter le nom de Lavoisier [...] J'ai*

dans le fond de mon âme l'intime conviction que Monsieur de Rumford ne me désapprouvera pas et qu'il me permettra de continuer à remplir un devoir que je regarde comme sacré»²⁰. Les espoirs de Madame Lavoisier de Rumford furent déçus et ceci devint vite un motif de friction entre les époux. Le 26 octobre 1806, soit après un an de mariage, le comte écrivait à sa fille Sally : « [...] Madame de Rumford et moi-même sommes absolument dissemblables et n'aurions jamais dû penser à nous marier. De plus, nous avons l'un et l'autre trop d'habitudes d'indépendance dans nos sentiments et nos manières d'agir pour pouvoir vivre ensemble en paix. Elle avait, depuis toujours, été maîtresse de ses actions ; et moi aussi, j'avais mon entière liberté dans ma vie de célibataire. Il est presque certain que maintenant elle est aussi détachée de moi que je le suis d'elle. Cela m'importe peu ; mais elle, je dis que c'est un dragon femelle ! Elle mérite bien ce nom aimable. Nous en sommes au point qu'il suffit que je demande quelque chose pour qu'elle exige le contraire »²¹ (la disparition de la tendresse ! comme disait Du Pont de Nemours).

*
* *
*

Lavoisier est un personnage fascinant par sa puissance de travail et l'étendue de ses travaux mais aussi par la rigueur de son caractère.

Peut-être plus qu'aucun autre homme de son temps, il s'intéressa à tous les domaines ayant de près ou de loin un aspect scientifique. Il se préoccupa de géologie, d'agriculture, de chimie et de biologie bien sûr, d'hygiène et d'environnement, mais aussi de finances, de statistiques, d'économie, de comptabilité et de gestion. Il sut être théoricien mais aussi expérimentateur habile. Il eut surtout le génie d'élaborer le premier une théorie à partir de résultats expérimentaux connus des scientifiques de l'époque. Cela lui a été reproché de façon plaisante par certains : « les Français savent souvent élaborer en doctrine ce que les Anglais ont découvert. Dans la révolution chimique, en tout cas, la chimie pneumatique fut la réussite de l'école expérimentale anglaise, alors que la théorie

chimique illustre le talent des français pour les formulations élégantes. »²², beaucoup plus violemment par d'autres tels le sempiternel Marat, puis, à la fin du XIX^e siècle, par nombre de chimistes allemands ulcérés de la revendication, par les français, de la paternité de la chimie pour Lavoisier.

A côté des ses activités scientifiques, il fit partie de la haute administration de l'État et occupa des fonctions, ou fut à la direction, dans maints établissements : Caisse d'Escompte, Société d'Agriculture de Paris, Régie des Poudres et Salpêtres, bureau de consultation des Arts et Métiers et surtout Ferme générale. Ces dernières fonctions lui valurent les honneurs et la fortune mais aussi la mort puisqu'il fut guillotiné en raison de son titre de fermier général.

Il ne sut pas être un politicien. Il fit plusieurs tentatives pour être élu aux états généraux soit en tant que membre de la noblesse, soit en tant que membre du tiers état, mais il fut évincé de part et d'autre. Cependant, en 1787 et dans le cadre de l'assemblée de l'Orléanais, il fut choisi pour représenter l'élection de Romorantin dans l'ordre du tiers. Comme à son habitude il est : « celui qui fait tout, qui anime tout, qui se multiplie en quelque sorte, [...] son nom reparait à chaque instant »²³.

Louis XVI l'ayant appelé aux fonctions de ministre des Contributions publiques, le 15 juin 1792, il adressa au roi la lettre de refus suivante :

« C'é n'est ni par une crainte pusillanime, bien éloignée de mon caractè-

re, ni par indifférence pour la chose publique, ni, je l'avouerais même, par le sentiment de l'insuffisance de mes forces que je suis contraint de me refuser à la marque de confiance dont Votre Majesté veut bien m'honorer. [...] Mais, Sire, il est du devoir d'un honnête homme et d'un citoyen de n'accepter une place importante qu'autant qu'il a l'espérance d'en remplir les obligations dans toute leur étendue.

Je ne suis ni jacobin, ni feuillant. Je ne suis d'aucune société, d'aucun club. Accoutumé à tout peser du poids de ma conscience et de ma raison, jamais je n'aurais pu consentir à aliéner mes opinions à aucun parti. J'ai juré fidélité à la constitution que vous avez acceptée, aux pouvoirs constitués par le peuple, à vous Sire, qui êtes le roi constitutionnel des Français, à vous dont les malheurs et les vertus ne sont pas assez sentis. Convaincu, comme je le suis que le Corps législatif est sorti des limites que la constitution lui avait tracées, que pourrait un ministre constitutionnaire ? Incapable de composer avec ses principes et sa conscience, il réclamerait en vain l'autorité de la loi à laquelle tous les Français sont liés par le serment le plus imposant. La résistance qu'il pourrait conseiller, par les moyens que la constitution donne à Votre Majesté, serait présentée comme un crime ; il périrait victime de ses devoirs, et l'inflexibilité même de son caractère deviendrait la source de nouveaux malheurs »²⁴.

Lavoisier était un homme riche par

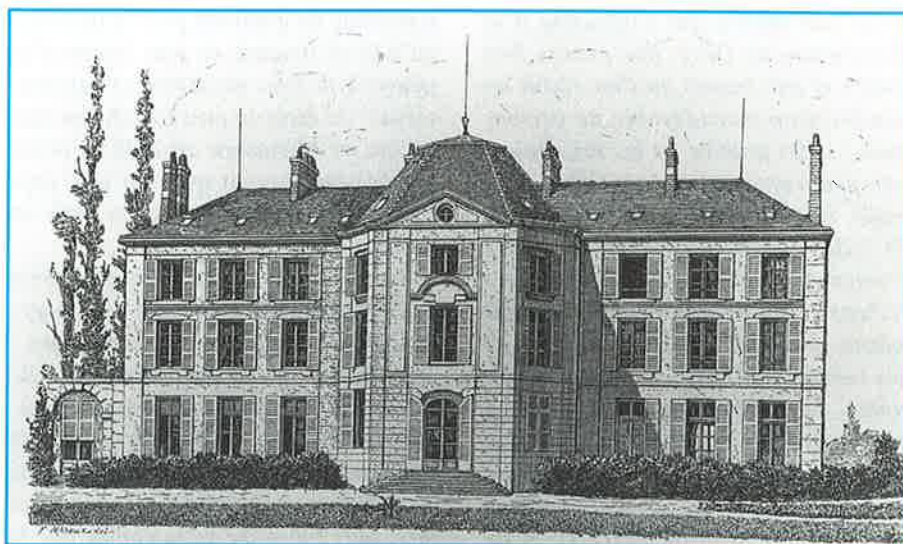


Figure 1 - Château de Fréchaines d'après une photographie.

sa naissance, mais il sut aussi bien gérer sa fortune que les affaires de l'État.

Il possède la maison du Bourget que son père a hérité de son aïeul Christophe Frère ainsi que la maison rue Neuve des Bons Enfants que son père a acquise à l'occasion de son mariage avec Anne-Marie Paulze.

En 1778, il acquiert le domaine de Fréchines (figure 1) pour le prix de 229 075 livres et la terre et seigneurie de Champrenault moyennant une rente perpétuelle de 2 500 livres.

En 1784, il agrandit son domaine en se portant acquéreur «des Terres de Thoisy et la Chapelle Vendômoise, moyennant 100 000 livres et du fief de Villanteuil ; en 1793, il vend à Coulomb l'habitation de Thoisy pour le prix de 44 000 livres.

A la mort de sa tante, il hérite de terres sur les communes de la Courneuve, de Grandmesnil, Drancy.

Il acquiert lui-même un certain nombre de terres dans les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Seine et Oise à Vivières, Morte-Fontaine, Tailfontaine et Lagny dont il fut le dernier seigneur²⁵.

Sa déclaration de revenu de 1793 fait état d'un revenu total annuel de 121 000 livres (ce qui correspond à 24 millions de francs 1993).

Bien que fort riche, Lavoisier eut toujours des préoccupations sociales importantes. En 1780, il dirige une commission de l'Académie chargée par le gouvernement Necker d'une enquête sur les prisons. «*Des cours et des préaux extrêmement petits, des bâtiments très élevés, qui s'opposent à la circulation de l'air, des pièces fort petites et très basses où l'on réunit un nombre trop considérable de prisonniers, ... des grabats où les prisonniers sont plutôt entassés que couchés ; de la paille, souvent pourrie, qui leur sert de lit ; des latrines et des conduites d'urine qui traversent la plupart des réduits ; des égouts dont la vapeur infecte se répand dans les habitations ; des cachots où l'eau filtre à travers les voûtes, où les vêtements des prisonniers pourrissent sur leur corps, où ils font tous leurs besoins. Tel est le spectacle horrible qu'offrent les trois prisons qu'il est question de détruire et de réformer, spectacle dont il aurait été*

difficile de nous former une idée, si nous n'en eussions pas été témoins». Il propose «*Il est juste que les prisonniers gagnent par leur travail au moins une partie de leur nourriture; un travail réglé et modéré est nécessaire à la conservation de leur santé; il ne l'est pas moins pour maintenir la tranquillité et le bon ordre dans les prisons et pour en bannir l'oisiveté, plus dangereuse dans ces asiles du crime et de la débauche que partout ailleurs*»²⁶.

En 1785, il fait partie d'une commission des Hôpitaux pour étudier l'état actuel des hôpitaux en vue du projet de construction d'un nouvel Hôtel-Dieu. La situation semble désastreuse.

Il suggère de créer une caisse de bienfaisance «*dont l'objet est d'assurer aux vieillards et aux veuves des secours contre l'indigence*».

Il propose la création d'ateliers de charité, de renfermeries et de dépôts de mendicité ; «*Le seul moyen de concilier ce qu'exige l'ordre public avec le respect dû à la misère, à la souffrance, au malheur et à la pauvreté consiste à ouvrir des ateliers de travail, où les individus de toutes les classes, de tous les sexes, de tous les âges, à moins qu'ils ne soient dans un état de maladie ou d'infirmité, puissent trouver un travail proportionné à leurs forces, une subsistance analogue à leurs besoins*».

En 1786, découvrant que les juifs doivent payer une taxe spéciale pour traverser certaines villes, taxe dite de «*pied fourchu*», il la fait abolir car il la juge infamante certes mais aussi anti-économique. La communauté des juifs de Metz lui décerna un témoignage honorable de gratitude pour la décharge qu'il avait obtenue en leur faveur d'un péage à la fois vexatoire et ignominieux²⁷ (le droit de pied fourchu existait encore en Allemagne en 1848 ; l'octroi d'Ingolstadt portait que, sur tout porc ou tout juif, il serait perçu à la sortie un droit de 8 kreutzers par tête)²⁸.

Il eut par ailleurs un souci de rigueur et de normalisation qu'il essaya d'appliquer dans bien des domaines : en chimie avec la «*Méthode de Nomenclature chimique*», ce qui apporta une véritable révolution («*Il y eut avant et après 1787. La Méthode de Nomenclature introduit une telle rupture dans l'histoire de la chimie que la langue naturelle des anciens chimistes*

est devenue, pour nous, une langue étrangère. Mais à travers ces changements d'habitude de langage c'est toute la chimie qui a été profondément modifiée. Ces noms sont l'acte de baptême d'une nouvelle science rationnelle, quantitative et rigoureuse. L'exemple typique d'une révolution»²⁹) en métrologie où il chercha à normaliser les poids et mesures mais aussi à appliquer le système métrique, en économie où, là aussi, il chercha à normaliser le langage pour préciser et apporter plus de rigueur à la pensée.

Sa rigueur s'exerça aussi au niveau des fraudes liées aux droits d'entrées des marchandises dans la capitale et il proposa puis fit construire un mur autour de Paris percé d'édifices construits par Ledoux. Ceci lui valut de nombreuses critiques : le duc de Nivernais écrivit : «*Je suis d'avis que l'auteur de ce projet soit pendu. Par bonheur pour Monsieur Lavoisier, cet avis n'a pas encore été suivi*»³⁰, et des persiflages «*le mur murant Paris rend Paris murmurant*». Marat à nouveau en profita pour le diffamer dans *L'Ami du Peuple* du 27 janvier 1791 : «*Je vous dénonce le coryphée des charlatans, le sieur Lavoisier, fils d'un grippe-sol, l'apprenti chimiste, élève de l'agioteur génevois³¹ [...] et le plus grand intrigant du siècle*».

Croiriez-vous que ce petit monsieur, qui jouit de 40 000 livres de rente et qui n'a d'autre titre à la reconnaissance publique que d'avoir mis Paris dans une prison, de lui avoir intercepté la circulation de l'air par une muraille qui coûte 33 millions au pauvre peuple, cabale comme un démon pour être élu administrateur du département de Paris [...] Plût au ciel qu'il eût été lanterné le 6 août, les électeurs du district de la Culture n'auraient pas à rougir de l'avoir nommé»³².

Il participa au comité des Assignats et des Monnaies pour résoudre le problème de contrefaçon des assignats.

La rigueur de caractère de Lavoisier s'applique à son œuvre mais aussi à sa conception de la vie et causera en grande partie sa perte au moment de la terreur où l'on basculera dans l'arbitraire, ce qui était pour lui intellectuellement ingérable. Sûr de sa bonne foi et de son bon droit, après s'être réfugié quelques jours dans les locaux de l'Académie, il

se constitua prisonnier alors qu'il aurait pu s'échapper comme beaucoup d'autres. De même, à la veille de leur exécution, des collègues fermiers généraux lui proposent un suicide collectif et Lavoisier fait cette réponse : *«Pourquoi aller au-devant de la mort ? Serait-ce parce qu'il est honteux de la recevoir par l'ordre d'un autre, et surtout par un ordre injuste ? Ici, l'excès même de l'injustice efface la honte. Nous pouvons tous regarder avec confiance et notre vie privée et le jugement qu'on en portera peut-être avant quelques mois³³ nos juges ne sont ni dans le tribunal qui nous appelle, ni dans la populace qui nous insultera, une peste ravage la France, elle frappe du moins ses victimes d'un seul coup ; elle est près de nous atteindre, mais il n'est pas impossible qu'elle s'arrête au moins devant quelques-uns de nous³⁴.*

Nous donner la mort, ce serait absoudre les forcenés qui nous y envoient. Pensons à ceux qui nous ont précédés, ne laissons pas un moins bon exemple à ceux qui nous suivront³⁵.

La dernière lettre qu'il rédigea pour son cousin montre un certain désarroi de «bon élève» face aux convulsions irrationnelles du moment : *«Il est donc vrai que l'exercice de toutes les vertus sociales, des services importants rendus à la patrie, une longue carrière utilement employée pour le progrès des arts et des connaissances humaines, pour le bonheur de l'humanité, ne suffisent pas pour préserver d'une fin sinistre et pour éviter de périr en coupable³⁶.*

Il fut fidèle à sa famille jusqu'au bout : Antoine Laurent Lavoisier monta sur l'échafaud le 8 mai 1794 juste après son beau-père vers 17 heures, Place de la Révolution³⁷. Les corps des fermiers généraux furent entassés dans de grands paniers et placés sur des charrettes. Le convoi emprunta les rues des Champs Élysées (Boissy d'Anglas), de Pologne (de l'Arcade), coupa la rue Saint Lazare, suivit la rue du Rocher puis la rue des Errancis. Il arriva à la barrière de Monceau (place Prosper Goubaux), puis entra dans le cimetière des Errancis (ou de Monceaux)³⁸.

Henri Le Chatelier³⁹ analyse la fin de sa vie en ces termes : *«la brillante carrière de Lavoisier fut brusquement interrompue par la guillotine. Victime*

de la mauvaise réputation des fermiers généraux, de l'ignorance des fous furieux qui gouvernaient alors la France et un peu aussi de la lâcheté de ses collègues qui, par crainte de se compromettre ne firent pas grand effort pour le sauver, il mourut en 1794 âgé seulement de 51 ans⁴⁰.

Tous ses collègues ne furent point lâches, certains tentèrent des démarches malheureusement inutiles, même sa femme pourrait être accusée d'avoir causé involontairement sa perte : dans l'entrevue⁴¹ qu'elle eut avec Dupin, qui s'acharnait sur les fermiers généraux, elle devait, conformément au projet d'un certain Pluvinet, supplier Dupin de séparer Lavoisier de ses collègues et le transférer dans une autre prison. Elle fit la preuve de son caractère entier en lui disant : *«Lavoisier serait déshonoré s'il séparait sa cause de celle de ses collègues ; on en veut à la vie des fermiers généraux pour avoir leur fortune ; s'ils périssent, ils mourront tous innocents⁴².*

Que penser de cette attitude altière au moment où il eût fallu se faire humble pour solliciter cette faveur ? Est-elle dictée par la connaissance des sentiments de son mari, en effet qu'aurait pensé Lavoisier s'il avait été le seul épargné ? Est-elle dictée par le dédain qu'elle ressentait pour cet ancien subalterne obscur qui avait maintenant le pouvoir et s'acharnait sur ses anciens supérieurs ? Est-elle dictée par son attachement à son père ; en effet demander cette séparation pouvait peut-être signifier la vie sauve pour son mari mais à coup sûr la mort pour son père ? Attitude courageuse car n'encourrait-elle aucun risque en bravant le député Dupin ?

Des collègues, tels les membres du lycée des Arts, firent preuve de témérité en allant remettre en prison à Lavoisier une couronne de métal ornée de petites étoiles dorées en témoignage d'estime.

Mais l'attitude de son collègue et ami, Fourcroy et de quelques autres, qui avaient alors un certain pouvoir a été discutée par nombre de ses contemporains et d'historiens. Ainsi on peut se demander à qui fait allusion Lalande lorsqu'il écrit : *«Son crédit, sa réputation, sa fortune, sa place à la Trésorerie lui donnèrent une prépondérance dont il ne se servait que pour*

faire le bien, mais qui n'a pas laissé de lui faire bien des jaloux. J'aime à croire qu'ils n'ont pas contribué à sa perte ? ⁴².

Une fois Lavoisier disparu, qu'en est-il de son œuvre ?

Après 1794, Marie-Anne Lavoisier défendit sa mémoire, s'appliqua à récupérer tous ses biens confisqués et conserva pieusement tous les documents et matériels de son mari qui passèrent ensuite à sa petite nièce, Mademoiselle de Sugny⁴³. Celle-ci semble être devenue sa légataire universelle par un heureux (ou fâcheux !) concours de circonstances comme en témoigne cette anecdote : la comtesse de Gramont qui était considérée comme son héritière, était invitée chez Madame Lavoisier. La sachant particulièrement friande de brioche, Madame Lavoisier lui en fit préparer une et la fit déposer dans la calèche capitonnée de soie bleue de la comtesse. Cette dernière eut la surprise de voir un paquet à l'apparence grasseuse sur ses précieux cousins, furieuse, elle fit jeter la brioche. Madame Lavoisier vit malheureusement le geste d'humeur et, furieuse elle aussi, en prit ombrage et destina l'héritage⁴⁴ à Mademoiselle de Sugny^{45,46}.

C'est grâce à ce leg que Truchot a pu visiter, en 1879, le laboratoire de Lavoisier qu'il décrit ainsi : *«Son Laboratoire de Chimie, son cabinet de Physique ont été pieusement conservés par la famille de Madame Lavoisier, et je dois à Monsieur Etienne de Chazelles qui en est actuellement l'heureux possesseur, le plaisir, je devrais dire le bonheur, d'avoir pu en prendre connaissance, en dresser l'inventaire et toucher un à un, non sans une émotion facile à comprendre, tous ces objets qui rappellent les travaux féconds de l'immortel fondateur de la chimie⁴⁷.*

Une partie des instruments de Lavoisier avait été donnée, par Léon de Chazelles, à l'Académie des sciences qui les remit au Conservatoire National des Arts Métiers en 1866. D'autres furent acquis auprès de Madame Vanssay de Chazelles en 1952.

En 1925, pour régler des problèmes de succession, le fameux tableau peint par David est vendu à John D. Rockefeller. Il se trouve actuellement au Metropolitan Museum of Art à New York⁴⁸.

Des éléments de mobilier, et entre autres le bureau à cylindre de Lavoisier, signé Gaumont, les deux tables en acajou qu'il avait fait exécuter par Jacob pour y poser ses trois balances de précision furent mis aux enchères avec de nombreux autres souvenirs le 7 mars 1956 à l'hôtel Drouot à Paris. Ils furent achetés par Monsieur Lamot du Pont-Copeland⁴⁹ qui en fit don aussitôt au musée du CNAM. Il fut aussi mis aux enchères deux tabliers en soie peinte et un cordon de franc-maçonnerie. Toutefois, aucun document ne semble prouver l'appartenance de Lavoisier à la franc-maçonnerie ; il se pourrait que ces objets aient appartenu au comte de Rumford, deuxième mari de Madame Lavoisier.

Qu'en est-il de l'œuvre écrite de Lavoisier ?

En janvier 1789 paraît son *Traité Élémentaire de Chimie*.

Dès 1803, sa femme compose une brève introduction des *Mémoires de Chimie*

«En 1792, Monsieur Lavoisier avait conçu le projet de faire un recueil de tous ses mémoires lus à l'Académie depuis vingt ans. C'était en quelque manière faire l'histoire de la chimie moderne. Pour rendre cette histoire plus intéressante et plus complète, il s'était proposé d'y intercaler les mémoires des personnes qui, ayant adopté son système, avaient fait des expériences à son appui. Ce recueil devait former environ huit volumes. L'Europe sait pourquoi ils n'ont pu être achevés.

On a retrouvé presque tout le premier, le second en entier, quelques feuilles du quatrième. Plusieurs savants ont désiré qu'ils fussent mis au jour. On a longtemps hésité. Il est difficile de ne pas éprouver une sorte de crainte lorsqu'il s'agit de publier des écrits que n'a point terminés un homme qui jouit avec justice d'une grande réputation. C'est quand on l'a perdu que l'amitié doit commencer à devenir sévère et ne faire paraître que ce qui peut ajouter à la gloire d'un être chéri et révérend. On aurait persisté, et ces fragments n'auraient point paru s'ils ne contenaient un mémoire de Monsieur Lavoisier qui réclame, d'après les faits qu'il y expose, la nouvelle théorie chimique comme lui appartenant.

C'est donc un devoir envers lui que de fixer l'opinion des savants sur cette vérité. On leur demande l'indulgence pour les fautes qui pourraient s'être glissées dans quelques autres parties de ce recueil. Ils l'accorderont, lorsqu'ils sauront que la plupart des épreuves ont été revues dans les derniers moments de l'auteur ; et que, tandis qu'il n'ignorait pas qu'on préméditait son assassinat, Monsieur Lavoisier, calme et courageux, s'occupait d'un travail qu'il croyait utile aux sciences, donnait un grand exemple de la sérénité que les lumières et la vertu peuvent conserver au milieu des plus affreux malheurs»⁵⁰.

Les *Mémoires de Chimie* paraissent en deux tomes.

En 1836, dans ses leçons sur la *Philosophie chimique*, Monsieur Dumas a écrit dans un style que l'on pourrait juger de grandiloquent «*Qu'a fait la France pour Lavoisier ? Où trouver un monument qui rappelle sa mémoire ? un simple buste qui lui soit consacré ? Nous ne possédons qu'un portrait de Lavoisier ; c'est tout ce qui nous reste de lui, un portrait de famille peint par David*⁵¹ [...]. *Le monument que la cendre de Lavoisier réclame, c'est une édition complète de ses Œuvres,...* je publierai cette édition [...] *Je doterai les chimistes de leur évangile*».

Il tint parole et publia les quatre premiers tomes des *Œuvres de Lavoisier*⁵².

Edouard Grimaux fait paraître les tomes V et VI.

A la fin du sixième volume, Grimaux annonce la parution de la correspondance de Lavoisier ; celle-ci est propriété des de Chazelles, descendants de Madame Lavoisier. En effet, mademoiselle de Sugny, épouse de Léon de Chazelles, est la petite-fille de Christian Paulze, frère de madame Lavoisier, et sa légataire universelle. Ce projet est arrêté pendant 25 ans pour des différends politiques liés à l'affaire Dreyfus.

En 1925, l'Académie confie à René Fric, un ingénieur admirateur de Lavoisier, la tâche de transcrire et de publier la correspondance de Lavoisier. Il reçoit l'autorisation d'emporter chez lui, à Clermont Ferrand, une partie des manuscrits provenant de l'Académie et des descendants des Chazelles. Il meurt en 1970, ayant publié trois fascicules de

correspondance. La famille restituée à qui de droit les documents retrouvés à son domicile. Mais le grenier fut oublié et avec lui quelques 350 manuscrits. Un particulier, passant quelques années plus tard devant la maison en démolition, remarque un placard béant et s'empare de la liasse de vieux documents qui s'en échappaient. Il les garda vingt ans sans s'en séparer ni pour les vendre ni pour les rendre à l'Académie. Ce n'est qu'à l'automne 1992 qu'il prévient l'Académie par un coup de téléphone anonyme. «*L'échange convenu aux termes d'une négociation serrée entre le détenteur des manuscrits disparus et l'Académie des sciences, se fit par une froide journée de novembre 1992 au buffet de la gare de Clermont-Ferrand. Une brève rencontre, une poignée de main, et les précieux documents (241 minutes, 87 lettres et 45 documents divers) réintégrèrent les archives du quai de Conti*»⁵³.

Par ailleurs, à la mort d'Etienne de Chazelles, les documents en sa possession ont été partagés entre ses héritiers, ont subi de nombreuses tribulations. Une partie d'entre eux a été acquise par un industriel chimiste américain, Denis I. Duveen, puis revendue à l'université Cornell, Ithaca, New York et sont ainsi actuellement aux États-Unis⁵⁴.

Pour conclure sur Antoine Laurent de Lavoisier, dirons-nous avec Lagrange :

«*Il ne leur a fallu qu'un moment pour faire tomber cette tête, et cent années ne suffiront peut-être pas pour en reproduire une semblable ?* »

Remerciements

Les auteurs tiennent à exprimer leur reconnaissance à toutes les personnes qui leur ont apporté une aide dans ce travail : Monsieur A. Balny, maire de la commune de Thuret, Monsieur Jean-Jacques Bonnet, professeur des universités, Mademoiselle Catherine Couriol, étudiante en DEA de chimie appliquée et génie des procédés industriels, Monsieur Maurice Delaveau, généalogiste, Madame Christiane Demeulenaere-Douyère, conservateur des Archives de l'Académie des sciences, Messieurs les professeurs Jean-Paul Guetté et Bernard Lefrançois, Monsieur François Lousse et Madame Myriam Loriau, doctorants au Conservatoire National des Arts et Métiers.

Bibliographie

Bulletin de la Société Historique Régionale de Villers-Cotterêts, 1961.

Abraham, Gautier, Le Chatelier et Lemoine, *L'air et l'eau, Mémoires de Lavoisier*, Armand Colin, 1923.

Bernadette Bensaude-Vincent, *Lavoisier Mémoires d'une révolution*, Flammarion, 1993.

Robert Champeix, *Savants méconnus, inventions oubliées*, Dunod, Paris, 1966.

A. Deluzarche, Le sort des instruments et de la collection minéralogique de Lavoisier, *L'Actualité Chimique*, 1989, p. 7-11.

Denis I. Duveen, Madame Lavoisier 1758-1836, *Chymia*, 1959, p. 13-29.

Edouard Grimaux, *Lavoisier 1743-1794. D'après sa correspondance, ses manuscrits, ses papiers de famille et d'autres documents inédits*, Éditions Félix Alcan, Paris, 1896. Jacques Gabay, Sceaux, 1992.

Henri Jouglas de Morenas, *Grand Armorial de France*, Frankelvel, Paris, 1964.

Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Éditions de Minuit Paris.

Docteur P. Lemay, Généalogie - Blason - Ex-libris - Cachets de Lavoisier, *Bull. Soc. Fr. Hist. Méd.*, 1934, 28, p. 194-198.

Jean-Pierre Poirier, Antoine Laurent de Lavoisier 1743-1794, Pygmalion/Gérard Watelet, Paris, 1993.

Revue *Héraldique et Généalogie*, 1976.

Truchot P., Les instruments de Lavoisier, *Annales de Chimie et de Physique*, 1879, 18, p. 289-319.

Notes

- Jean-Paul Marat, 1743-1793, Il obtient son titre de docteur en médecine à Londres.
- Édouard Grimaux, *Lavoisier 1743-1794*, Félix Alcan éditeur, Paris 1896, p.207. Fac simile, Éditions Jacques Gabay, 1992.
- Berthelot Marcelin, 1827-1907, La Révolution chimique Lavoisier, Félix Alcan Éditeur, Paris, 1890.
- Charles Adolphe Wurtz, né à Strasbourg en 1817, Dictionnaire de Chimie pure et appliquée 1868.
- Ceci rentre dans une querelle politico-scientifique entre chimistes français et allemands au moment de la guerre de 70.
- Actuellement rue de Vauvilliers.
- Guettard Jean Etienne, 22 septembre 1715-7 janvier 1786 (?), ami de Jean Antoine Lavoisier.
- Grimaux, p. 15-17.
- Grimaux, p. 40-41.

10 Claudine Paulze, de passage à Genève, avait fait prévenir qu'elle souhaitait rencontrer Voltaire à Ferney. L'irascible vieillard l'avait fait éconduire : «Répondez à Madame Paulze qu'il ne me reste plus qu'une dent et que je la garde contre son oncle.» L'oncle en question, l'abbé Terray, était ministre des Finances de Louis XV.

11 Joseph-Marie Terray, né à Boen en décembre 1715, mort à Paris le 18 février 1778, dit l'abbé Terray. Nommé contrôleur général des Finances en 1769 par le chancelier Maupeou, les Français en conclurent que : «les finances fussent bien malades puisqu'on leur donnait un prêtre pour les administrer».

12 Grimaux, p. 36-37.

13 Hillairet, Dictionnaire historique des rues de Paris, Éditions de Minuit Paris, p. 689.

14 Parmi lesquels on peut citer Monsieur Bertin, ministre et secrétaire d'État, Madame la duchesse de Mortemart, Monsieur de Trudaine conseiller d'état ordinaire au Conseil royal, intendant des Finances, Monsieur de Sartine, conseiller d'état, lieutenant général de police, Monsieur Léon-Paul Gradjean de Fouchy, auditeur des comptes et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Monsieur Bernard Jussieu, écuyer, démonstrateur, de l'Académie des sciences, Monsieur François-Marie Coger, professeur d'éloquence au collège des Quatre-Nations, recteur de l'Université.

15 Grimaux, p. 42-43.

16 Le gouverneur Morris, futur ambassadeur d'Amérique en France.

17 Poirier, p. 259.

18 Poirier, p. 422-433.

19 Grimaux, p. 276.

20 Robert Champeix, *Savants méconnus, inventions oubliées*, Dunod, Paris 1966, p. 193.

21 Champeix, p. 194.

22 Poirier, p. 124.

23 Léonce de Lavergne, Les Assemblées provinciales (Grimaux, p. 171).

24 Grimaux, p. 215-217.

25 Marcel Leroy, Bulletin de la Société historique régionale de Villers-Cotterêts, 1961, p. 179-182.

26 Poirier, p. 141-142.

27 Poirier, p. 469.

28 Grimaux, p. 79.

29 Poirier, p. 205.

30 Réclamation d'un citoyen contre la nouvelle enceinte de Paris élevée par les fermiers généraux. (E. Grimaux p. 80).

31 Jacques Necker, né à Genève en 1732, mort en Suisse en 1804.

32 Grimaux, p. 206-207.

33 Quelque mois après le 9 thermidor, c'est la chute de Robespierre.

34 Pertinence du jugement ou pensée prémonitoire : mais celui-là même qui lui proposait de l'opium sera sauvé in extremis.

35 Grimaux, p. 294.

36 Grimaux, p. 297.

37 Place de la Concorde actuelle.

38 Hillairet, 1963, p. 305. A cet endroit seront enterrés les 943 victimes de la Terreur entre le 25 mars et le 9 juin 1794, dont Madame Élisabeth, Danton,... Après le 9 thermidor viendront les rejoindre 176 condamnés dont Robespierre. Quand sous Napoléon III, en 1859, on percera le boulevard de Courcelles, les restes des suppliciés seront transportés aux catacombes.

39 Henry Le Chatelier, 1850-1936.

40 Abraham, Gautier, Le Chatelier et Lemoine, *L'air et l'eau, Mémoires de Lavoisier*, Librairie Armand Colin, 1923, p. XII.

41 Un an plus tard, le vent ayant tourné, ce même Dupin, le 16 mai 1795, proposa de déclarer que la confiscation des biens des fermiers généraux injustement condamnés serait de nul effet. Madame Lavoisier récupéra en effet les biens confisqués. Elle régla de nombreux problèmes d'héritage avec les familles Lenz, Papillon et Parisis.

42 Grimaux, p. 309.

43 Devenue Madame Léon de Chazelle.

44 La comtesse de Gramont avait reçu une dot considérable qui lui avait permis de réaliser son mariage.

45 Denis I. Duveen, Madame Lavoisier 1758-1836, *Chymia*, 1953, p. 13-29

46 Cette anecdote est racontée de façon analogue par A. Deluzarche (*L'Actualité Chimique*, 1989, n°1, p. 7) mais concerne le duc de Gramont Cadrousse au lieu de la Comtesse de Gramont.

47 Truchot, p. 291.

48 J. Deluzarche, Le sort des instruments et de la collection minéralogique de Lavoisier, *L'Actualité Chimique*, 1989, 1, p. 8

49 Membre de la famille Du Pont de Nemours.

50 Grimaux, p. 332-333.

51 Ce tableau a été payé au peintre 7000 livres comme l'indique la quittance du peintre en date du 16 décembre 1788 «Je reconnais avoir reçu de Monsieur Lavoisier la somme de sept mille livres pour le payement d'un tableau représentant Monsieur et Madame de Lavoisier, dont quittance, à Paris, ce 16 décembre 1788, David» Le tableau est actuellement au Metropolitan Museum of Art (don de M. et Mme C. Wrightsman, en souvenir de Everest Fahy, 1977).

52 Truchot, p. 289-290.

53 Catherine Vincent, *Le Monde*, 3 mars 1993.

54 Bensaude-Vincent, p. 20-22, A. Deluzarche, *L'Actualité Chimique*, 1989, 1, p. 8.